

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient à huis clos. Seuls le maire et le directeur général sont présents à la salle La Nature-en-Mouvement. Les autres membres du conseil et la greffière assistent à la séance par le biais de la plateforme ZOOM. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2020-11-A, 2020-11-B, 2020-11-C, 2020-11-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2020-11.
6. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
7. Nomination du secrétaire au comité de préservation du patrimoine bâti de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Nomination d'un membre et renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Nomination d'un membre au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses.
12. Émission d'obligations au montant de 5 707 000 \$ - Concordance, courte échéance et prolongation.

13. Factures supplémentaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
14. Contrat ING20-P08-AO1 - Aménagement transport actif, trottoirs et piste multifonctionnelle - Travaux supplémentaires et décompte progressif numéro 3 révisé.
15. Contrat ING20-P01-AO1 - Travaux de réfection de voirie 2020 - Diverses rues - Travaux supplémentaires.
16. Amendement à la résolution 2020-273 relative à l'octroi du contrat ING18-P09-AO1 concernant des services professionnels regroupés pour la réfection du Centre aquatique.
17. Prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour l'année 2021.
18. Prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2021.
19. Demande d'aide financière de l'organisme les Chevaliers de Colomb.
20. Proclamation de la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».
21. Appui au projet d'aménagement du parc Aurèle-Beauregard.
22. Tour de télécommunication Rogers - Consultation écrite.
23. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021.
24. Relocalisation de la salle d'audience de la cour municipale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Demande au ministre de la Justice du Québec.
25. Renouvellement de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire (2021 à 2023).
26. Entente relative au bouclage et à l'utilisation d'aqueduc à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu.
27. Entente et bail de location à intervenir entre le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Entente et bail de location à intervenir entre la Maison des cultures amérindiennes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
29. Contrat à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant le balayage des chaussées et l'enlèvement des détritrus sur les routes 133, 229 et chemin Benoît (2021-2023).
30. Mandat pour la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation en lien avec la légalisation du cannabis et la prévention des dépendances.
31. Cession et acquisition de terrains - Parcelles de remembrement 3 et 4 (zone AF-12).
32. Servitude de conservation et de non-construction - Zone de remembrement - Divers lots.

33. Compte rendu de la réunion ordinaire du 2 septembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
34. Recommandation 2020-05-R du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Demande au gouvernement - Obligations vertes.
35. Désignation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Ville amie des abeilles.
36. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 octobre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
37. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20102706, CCU-20102707, CCU-20102709, CCU-20102710, CCU-20102711, CCU-20102712, CCU-20102713, CCU-20102714, CCU-20102715, CCU-20102716, CCU-20102717, CCU-20102718, CCU-20102720, CCU-20102721, CCU-20102722, CCU-20102723, CCU-20102724, CCU-20102725, CCU-20102726 et CCU-20102728.
- CCU-20102706 - Rénovation extérieure - 1513, chemin des Patriotes Nord
 - CCU-20102707 - Enseigne sur socle - 330, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-20102709 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 724, rue du Cheval-Blanc
 - CCU-20102710 - Travaux d'aménagement de terrain - 714, rue des Colibris
 - CCU-20102711 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 495, rue Vaudreuil
 - CCU-20102712 - Travaux d'agrandissement - 150, rue Brunet
 - CCU-20102713 - Construction d'un garage détaché - 1089, rue Béique
 - CCU-20102714 - Rénovation extérieure et deuxième espace de stationnement - 30, rue Saint-Henri
 - CCU-20102715 - Agrandissement de la résidence - 271, rue Françoise-Loranger
 - CCU-20102716 - Agrandissement et rénovation extérieure - 534, rue du Vallon
 - CCU-20102717 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 683, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 109)
 - CCU-20102718 - Rénovation extérieure - 504, rue du Pain-de-Sucre
 - CCU-20102720 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 619, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 094)
 - CCU-20102721 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 837, rue des Bernaches (lot 3 282 892)
 - CCU-20102722 - Agrandissement et rénovation extérieure - 44, rue Boucher
 - CCU-20102723 - Travaux d'agrandissement - 725, boulevard De Montenach

- CCU-20102724 - Rénovation extérieure et aménagement du site - 281, rue Blain
 - CCU-20102725 - Révision du PIIA no CCU-20092914 - Agrandissement et rénovation extérieure - 894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-20102726 - Révision du PIIA no CCU-20063022 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 218, rue Louis-Ducharme
 - CCU-20102728 - Révision du PIIA no CCU-20092922 - Agrandissement et rénovation extérieure - 1129, chemin des Patriotes Nord
38. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20102708, CCU-20102719 et CCU-20102727.
- CCU-20102708 - Enseigne de façade - 248, rue Saint-Georges
 - CCU-20102719 - Affichage sur marquise - 40, rue Brunet
 - CCU-20102727 - Révision du PIIA no CCU-20072814 - Agrandissement de la résidence - 415, rue des Fées
39. Demande d'autorisation de travaux - 1129, chemin des Patriotes Nord - Recommandation CCU-20102729 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
40. Demande de dérogation mineure relative au 281, rue Blain.
41. Demande de dérogation mineure relative au 894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
42. Demande de dérogation mineure relative aux 55-57, rue Saint-Charles.
43. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation " H5 Multifamiliale (7 logements et plus) " et " H6 Habitation collective " dans la zone C-14.
44. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-9, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation " H5 Multifamiliale (7 logements et plus) " et " H6 Habitation collective » dans la zone C-14 ".
45. Soumissions relatives au contrat AME20-03 concernant des services professionnels pour la conception et la préparation de plans et devis – Parc De La Rocque.
46. Questions de l'assistance.
47. Levée de la séance.

Information

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau fait état de différents dossiers d'intérêt, dont notamment le fait que la Ville de Mont-Saint-Hilaire se retrouve en zone rouge (COVID-19) ce qui fait en sorte que les rassemblements sont interdits. Il donne les consignes concernant le déroulement de la séance et les périodes de questions et les demandes de dérogations mineures, il souligne le port du nœud papillon par les élus en soutien à la 7^e édition de la campagne de financement de « Noeudvembre » de PROCURE et insiste sur la nécessité pour tous les citoyens de suivre les consignes de la Santé publique afin de freiner la propagation de la COVID-19, et sur le fait que les bâtiments municipaux demeurent ouverts à un horaire restreint, et que la prise de rendez-vous est fortement recommandée.

Monsieur Corriveau offre également, au nom de l'ensemble du conseil municipal, ses plus sincères condoléances aux familles et proches des victimes de l'attaque criminelle survenue à Québec le soir de l'Halloween. Il fait également état du parcours hanté qui fut un grand succès, de l'inauguration de l'œuvre Fenêtres générationnelles au pavillon Isaac-Vandandaigue ainsi que de l'installation de l'œuvre Parenthèse face au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et de l'œuvre Le Bestiaire installée à la place du Quai. De plus, monsieur Corriveau souligne l'existence du rallye historique dans le Vieux Village regroupant plus de 19 panneaux sur l'histoire hilairemontoise. Il fait état de modifications à la gestion des matières résiduelles gérée par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu ainsi que du changement prochain des luminaires actuels de la Ville vers des luminaires DEL. Il mentionne que le conseil s'objecte toujours au projet d'installation d'une tour de télécommunication Rogers sur la rue Lavoie et précise que la Ville a obtenu la permission d'en appeler du jugement rendu dans le procès de la zone A-16.

Suite à une question posée lors d'un conseil précédent, monsieur Corriveau mentionne les modifications apportées à la tarification pour l'utilisation des terrains de badminton dans les écoles. Il fait également des excuses publiques à la Maison des cultures amérindiennes pour des échanges survenus sur Facebook et il offre ses condoléances à la famille Echaquan.

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller municipal, tient de son côté à offrir au nom du conseil municipal, ses sincères condoléances à la famille de madame Pierrette Meunier, cofondatrice de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie.

2020-370

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil, en retirant le point suivant:

- 28. Entente et bail de location à intervenir entre la Maison des cultures amérindiennes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Gilles Cardinal

Nom et signalisation du parc de l'érablière Cardinal

M. Pierre Nault

Séance du conseil - droit de réplique des citoyens aux réponses de M. le maire
Apparence de conflit d'intérêts de M. le maire - dossier rue Saint-Georges

Mme Rachel Prévost	Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 – suite des travaux – informations aux membres
M. Jacques Morneau	Demande de statut particulier pour la zone A-16 Rôle du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 dans le futur
M. Jean-Marc Duval	Règlement – procédures durant les séances du conseil
M. Jacques Morneau	Étude sur le statut des infrastructures municipales
M. Jean-Marc Duval	Entente de principe Domaine du Flanc Nord – dossier traité durant la COVID-19
M. Pierre Nault	Apparence de conflit d'intérêts de M. le maire – dossier rue Saint-Georges
M. Jean-Marc Duval	Règlement - procédures durant les séances du conseil Entente de principe zone H-60 – avancement du dossier en pandémie
M. Pierre Nault	Effacement de textos et courriels de M. le maire – dossier rue Saint-Georges

2020-371

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2020-372

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2020-11-A, 2020-11-B, 2020-11-C, 2020-11-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-11-A, au montant de 1 762 110,36 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 333,43 \$, numéro 2020-11-B, au montant de 2 119,85 \$, numéro 2020-11-C, au montant de 444 396,42 \$, numéro 2020-11-D, au montant de 122 941,95 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-11, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 octobre 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} octobre 2020 au 29 octobre 2020, signé en date du 29 octobre 2020 par madame Lapalme.

2020-373

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-11

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-11 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 octobre 2020, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 29 octobre 2020, soit et est approuvé par ce conseil.

2020-374

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que madame la conseillère Brigitte Minier soit et est nommée mairesse suppléante pour la période du 20 novembre 2020 au 19 février 2021.

2020-375

NOMINATION DU SECRÉTAIRE AU COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1240 relatif à la démolition d'immeubles, par lesquelles le conseil municipal nomme le secrétaire du comité de préservation du patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement à titre de secrétaire du comité de préservation du patrimoine bâti de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que soit également nommé le directeur adjoint dudit Service à titre de secrétaire substitut dudit comité en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du secrétaire.

2020-376

NOMINATION D'UN MEMBRE ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE - COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler un poste vacant à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Ginette Simard-Poirier a manifesté son intérêt afin de siéger au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT également que le mandat de monsieur Jean-Yves Héroux, à titre de membre citoyen au sein dudit comité, arrive à échéance le 7 novembre 2020 et que monsieur Héroux a signifié son intérêt à poursuivre son mandat;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Ginette Simard-Poirier à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 3 novembre 2020 au 2 novembre 2021 et renouvelle le mandat de monsieur Jean-Yves Héroux, à titre de membre citoyen au sein dudit comité, et ce, pour la période du 7 novembre 2020 au 6 novembre 2022.

2020-377

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler un poste vacant à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Thibault a manifesté son intérêt afin de siéger au sein dudit comité et qu'elle possède une vaste expérience professionnelle dans le domaine du tourisme;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Geneviève Thibault à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 3 novembre 2020 au 2 novembre 2022.

2020-378

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Gaston Meilleur, à titre de membre citoyen au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, venait à échéance le 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Meilleur a signifié son intérêt quant à la poursuite de son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Gaston Meilleur, à titre de membre citoyen au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 4 septembre 2020 au 3 septembre 2022.

2020-379

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit:

- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2020 et comparatif au 31 août 2019, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2020 et estimé au 31 décembre 2020, joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

2020-380

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 707 000 \$ - CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 707 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéros	Sujets	Pour un montant de \$
1142	Travaux de réfection du chemin de la Montagne, soit des travaux d'infrastructures d'aqueduc et de voirie	994 000 \$
1047	Travaux pour l'aménagement d'un réseau cyclable sur les tronçons Ozias-Leduc, du Louvre, Sainte-Anne, Jeannotte, Maureen et Helen, de la Pommeraie et Boisé ensoleillé	40 400 \$
1196	Travaux d'infrastructures d'égout sanitaire, de voirie (incluant notamment des travaux de réfection de fossés, de ponceaux, de canalisation de fossés, de tranchées drainantes et de noues, etc.) et des travaux connexes sur la rue des Érables ainsi que des services professionnels	392 127 \$
1136	Honoraires professionnels quant à la confection de plans et devis pour des travaux de réfection de la montée des Trente	20 600 \$
1210	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur la rue Blain ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur les rues Michel, des Bernaches, Messier, du Cheval-Blanc et sur le boulevard de la Gare ainsi que des honoraires professionnels	509 697 \$
1138	Travaux de réaménagement du parc multisports Ozias-Leduc	182 200 \$
1141	Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Campbell, De Beaujeu, de Dublin, de Florimont, De Saint-Exupéry, Desnoyers, Doyle, Marquette, Messier et du boulevard De Montenach	365 500 \$

1265	Paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare	350 176 \$
1209	Travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux d'aménagement dans la partie récréative du parc du Village de la Gare, des travaux d'aménagement de terrassement et d'éclairage dans la partie naturalisée et les bassins du parc du Village de la Gare, la mise à niveau des appareils de jeux et du site du parc-école de la Pommeraie, de même que le paiement d'honoraires professionnels	107 131 \$
1201	Acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire des lots 1 818 519, 1 818 516 et 1 818 509 au cadastre du Québec ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	232 100 \$
1198	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur les rues Radisson, Desrochers, des Lilas, du Château, Lauzon, Beaulac, De Ramsay, Seigniory, Le Moyne, Saint-Hippolyte, Millier, de Montplaisant, des Érables et place Bruyère de même que le paiement d'honoraires professionnels	461 300 \$
1197	Travaux de corrections ponctuelles de déficiences des conduites d'égouts sanitaires et pluviales, des travaux de voirie (fondations granulaires, pavage, bordures et trottoirs), de remplacement du réseau d'éclairage de rue et des travaux connexes sur place du Manoir ainsi que des honoraires professionnels	27 077 \$
1195	Dépenses en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment les travaux d'aménagement de la place publique à la gare, des travaux d'aménagement dans le parc du Village de la Gare, l'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc-école de la Pommeraie de même que le paiement d'honoraires professionnels	12 000 \$
1181	Travaux de réfection d'infrastructures urbaines, soit des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de voirie sur les rues Saint-Henri et Provencher, des travaux d'aménagements d'un tronçon de piste cyclable, des travaux d'aménagement de débarcadères, des travaux ponctuels de réfection de trottoirs ainsi que l'acquisition de terrains pour la construction d'infrastructures	384 800 \$
1210	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur la rue Blain ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur les rues Michel, des Bernaches, Messier, du Cheval-Blanc et sur le boulevard de la Gare ainsi que des honoraires professionnels	662 300 \$

1196	Travaux d'infrastructures d'égout sanitaire, de voirie (incluant notamment des travaux de réfection de fossés, de ponceaux, de canalisation de fossés, de tranchées drainantes et de noues, etc.) et des travaux connexes sur la rue des Érables ainsi que des services professionnels	413 700 \$
1251	Paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plusieurs projets municipaux	85 692 \$
1272	Travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	250 000 \$
1281	Travaux d'infrastructures pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes Nord, le réaménagement de cases de stationnement, l'acquisition de lot et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	216 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 1181, 1272, 1281, 1142, 1196 et 1210, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire avait, le 17 novembre 2020, un emprunt au montant de 5 400 000 \$, sur un emprunt original de 13 078 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros 1047, 1142, 1136, 1196, 1138, 1210, 1141, 1209, 1201, 1198, 1197, 1195, 1181, 1210 et 1196;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 17 novembre 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 novembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros 1047, 1142, 1136, 1196, 1138, 1210, 1141, 1209, 1201, 1198, 1197, 1195, 1181, 1210 et 1196;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Succursale 02551
440, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Saint-Hilaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 707 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1047, 1136, 1138, 1141, 1209, 1201, 1198, 1197, 1195, 1181, 1251, 1272, 1281, 1142, 1196, 1210 et 1265, la Ville de Mont-Saint-Hilaire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 34 - 3 461 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2020); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1181, 1210, 1196, 1272 et 1281, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 35 - 2 246 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2020); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1142, 1196 et 1210, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 19 novembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunt numéros 1047, 1142, 1136, 1196, 1138, 1210, 1141, 1209, 1201, 1198, 1197, 1195, 1181, 1210 et 1196, soit prolongé de 2 jours.

FACTURES SUPPLÉMENTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2018-441, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2018, la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuvait les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT la résolution CA-2019-09-100, adoptée par le conseil d'administration de ladite Régie lors de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2019, qui autorisait l'amendement de son budget 2019 en y incluant le partage d'un montant de 136 000,00 \$ selon la quote-part établie pour la mise à niveau des conventions collectives;

CONSIDÉRANT QUE lors du transfert des ressources-cadres des villes vers la RISIVR, la banque de vacances des employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'avait pas été versée à ladite Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une facture de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, portant le numéro 2020-000024 au montant de 36 067,20 \$, représentant la quote-part de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise à niveau des conventions collectives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une deuxième facture de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, portant le numéro 2020-000046 au montant de 30 598,00 \$, représentant la quote-part de la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant les banques de vacances au 31 décembre 2018 transférables à la Régie pour les employés cadres à temps plein;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 2020-000024 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, au montant de 36 067,20 \$, représentant la quote-part de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise à niveau des conventions collectives.

Que ce conseil autorise également le paiement de la facture 2020-000046 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, au montant de 30 598,00 \$, représentant la quote-part de la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant les banques de vacances au 31 décembre 2018 transférables à la Régie pour les employés cadres à temps plein.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 29 septembre 2020.

Que la dépense au montant 36 067,20 \$, soit payable à même le poste budgétaire 02-220-00-952, et que la dépense au montant 30 598,00 \$, soit payable à même le poste budgétaire 55-134-10-001, pour un montant de 24 062,00 \$, et à même le poste budgétaire 02-220-00-952, pour un montant de 6 536,00 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2020-382

CONTRAT ING20-P08-AO1 - AMÉNAGEMENT TRANSPORT ACTIF - TROTTOIRS ET PISTE MULTIFONCTIONNELLE - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 RÉVISÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2020-179 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 19 mai 2020 par laquelle ce conseil octroyait le contrat ING20-P08-AO1 concernant des travaux d'aménagement du transport actif, de trottoirs et d'une piste multifonctionnelle à Excavation Civilpro inc.;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux prévus au contrat, des travaux supplémentaires sont demandés par le Service de l'ingénierie afin d'ajuster les travaux de réfection aux diverses conditions de chantier;

CONSIDÉRANT QU'une estimation de coûts supplémentaires réalisés ou à être réalisés par rapport au contrat initial s'élèvent à 99 955,73 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'émission du décompte progressif numéro 3 révisé au montant de 207 345,10 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise l'émission du bon de commande SI 20-73 au montant de 99 955,73 \$, incluant les taxes, relativement à des coûts et à des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat ING20-P08-AO1 pour des travaux d'aménagement du transport actif, de trottoirs et d'une piste multifonctionnelle, octroyé par le biais de la résolution 2020-179, le 19 mai 2020, à Excavation Civilpro inc.

Que ce conseil approuve le paiement du décompte progressif n° 3 révisé, au montant de 207 345,10 \$, incluant les taxes, relativement audit contrat.

Que l'approbation de ce paiement soit effectuée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 octobre 2020.

2020-383

CONTRAT ING20-P01-AO1 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2020 - DIVERSES RUES - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la résolution 2020-173 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 par laquelle ce conseil octroyait le contrat ING20-P01-AO1 relatif aux travaux de réfection de voirie dans diverses rues pour l'année 2020 à Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux prévus au contrat, des travaux supplémentaires ont été demandés par le Service de l'ingénierie afin de réaliser des travaux de qualité, comprenant notamment la nécessité de corriger des instabilités de fondation;

CONSIDÉRANT que les coûts de ces travaux supplémentaires au contrat initial s'élèvent à 104 190,23 \$, incluant les taxes, tel qu'indiqué au décompte progressif numéro 2 émis relativement à ce contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le paiement du montant excédentaire de 104 190,23 \$, incluant les taxes, relativement à des travaux supplémentaires exécutés dans le cadre du contrat ING20-P01-AO1 pour la réfection de voirie de diverses rues en 2020, octroyé par le biais de la résolution 2020-173, le 4 mai 2020, à Pavages Maska inc.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 20-59, au montant identifié ci-dessus, soit payable à même le poste budgétaire 02-833-00-711, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que l'approbation de ce paiement soit effectuée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 28 septembre 2020.

2020-384

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-273 RELATIVE À L'OCTROI DU CONTRAT ING18-P09-AO1 CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS REGROUPÉS POUR LA RÉFECTION DU CENTRE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-273 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 par laquelle le conseil procédait à l'octroi du contrat ING18-P08-AO1 pour des services professionnels regroupés concernant la réfection du Centre aquatique;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a réévalué le mode de financement de divers projets octroyés au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette analyse, il est recommandé de modifier le mode de financement d'une partie de la dépense reliée aux items 1 à 4 du bordereau de soumission de ce contrat au montant de 348 374,25 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles à même le budget de l'année 2020 et que de ce fait, la dépense ci-haut décrite peut être payable à même ledit budget au lieu de puiser ce montant à même le poste budgétaire 55-992-17-007 (surplus affecté – projets d'investissement);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil amende la résolution 2020-273 relative à l'octroi du contrat ING18-P09-AO1 relatif à des services professionnels regroupés pour la réfection du Centre aquatique au Groupe Leclerc architecture + design inc., et ce, concernant le mode de financement.

Que le deuxième paragraphe de ladite résolution est remplacé par celui-ci:

« Que la dépense décrite au bon de commande SI 20-30, au montant de 348 374,25 \$, incluant les taxes, pour les items 1 à 4 du bordereau de soumission, soit payable à même le poste budgétaire 02-839-00-722, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

Que cet amendement est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 22 octobre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-385

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 22 septembre 2020, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2021, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 796 000,00 \$ et des dépenses d'immobilisations de 2 049 400,00 \$ pour des dépenses totales de 5 845 400,00 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2021, soit de 1 315 756,00 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

2020-386

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 23 septembre 2020, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2021, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 922 000,00 \$ et des dépenses d'immobilisations de 433 000,00 \$ pour des dépenses totales de 3 355 000,00 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2021, soit de 896 625,39 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

2020-387

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME LES CHEVALIERS DE COLOMB

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 1 000,00 \$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb pour l'achat de manteaux et de bottes d'hiver pour des enfants dans le besoin du primaire et du secondaire de Mont-Saint-Hilaire.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-19 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 octobre 2020.

2020-388

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE »

CONSIDÉRANT QU'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire proclame le 19 novembre comme la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

...Monsieur le conseiller Louis Toner quitte la séance et est absent des délibérations.

2020-389

APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC AURÈLE-BEAUREGARD

CONSIDÉRANT l'initiative citoyenne présentée à la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant le projet d'aménagement du parc Aurèle-Beauregard aux abords de l'église de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, dont l'objectif est d'offrir un espace vert aménagé au cœur du Vieux Village, rejoint tout à fait les valeurs de la ville de nature, d'art et de patrimoine de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie l'initiative citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement du parc Aurèle-Beauregard au pourtour de l'église présentée à la Ville de Mont-Saint-Hilaire par un groupe de citoyens et invite ces derniers à poursuivre leurs démarches et leurs réflexions sur ce projet.

2020-390

TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION ROGERS - CONSULTATION ÉCRITE

CONSIDÉRANT le projet de Rogers télécommunications visant l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunications sur le site du 851, rue Lavoie (lot 1 817 432 au cadastre du Québec) à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, Rogers télécommunications doit suivre le processus de consultation détaillé au document CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la phase actuelle de consultation reliée à ce projet, les propriétaires d'immeubles situés dans un rayon établi par ce processus de consultation peuvent transmettre leurs commentaires écrits à Rogers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire possède un terrain dans ledit rayon et qu'elle peut de ce fait émettre dès maintenant des commentaires à Rogers;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-124 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 par laquelle ce conseil signifiait à la compagnie Rogers télécommunications son désaccord pour l'installation d'une tour de télécommunications à cet endroit, étant donné que cet emplacement est situé dans l'axe des paysages métropolitains;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire mandate monsieur Benoit Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, afin de transmettre à Rogers télécommunications les commentaires écrits pour et au nom de la Ville sur l'implantation d'une tour de télécommunications sur le site du 851, rue Lavoie (lot 1 817 432 au cadastre du Québec) à Mont-Saint-Hilaire.

Monsieur le conseiller Louis Toner réintègre les débats.

2020-391

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure où seront tenues ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021 qui se tiendront à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, aux dates suivantes:

Lundi	11 janvier	Lundi	3 mai	Mardi	7 septembre
Lundi	1 ^{er} février	Lundi	7 juin	Lundi	4 octobre
Lundi	1 ^{er} mars	Lundi	5 juillet	Lundi	15 novembre
Mardi	6 avril	Lundi	2 août	Lundi	6 décembre

2020-392

RELOCALISATION DE LA SALLE D'AUDIENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le chef-lieu et le greffe de la cour municipale commune de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sont situés au 100, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de réfection doivent avoir lieu au chef-lieu de la cour à compter du 1^{er} février 2021, et ce, pour une période d'environ 20 mois, et qu'il sera impossible pour la cour municipale de siéger au chef-lieu en raison de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris les dispositions nécessaires afin que la cour municipale puisse siéger temporairement au pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire pendant la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c. C-72.01, stipule que la cour municipale siège au lieu indiqué soit dans le règlement ou dans l'entente d'établissement approuvé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c. C-72.01, stipule également que lorsque la cour est dans l'impossibilité en raison de force majeure de siéger à ce lieu, le ministre de la Justice du Québec désigne, par arrêté, un lieu additionnel où la cour municipale pourra siéger jusqu'à ce que l'impossibilité cesse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil demande au ministre de la Justice du Québec de désigner un lieu temporaire où la cour municipale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pourra siéger, soit au pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à compter du 1^{er} février 2021, et ce, jusqu'à ce que cesse l'impossibilité pour la cour municipale de siéger à son chef-lieu habituel.

2020-393

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2022-2023 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire soutenir et encourager le milieu culturel, touristique, patrimonial, ses artistes et artisans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec soutient les initiatives dans les secteurs suivants:

- L'aménagement culturel du territoire
- Le tourisme culturel
- Les projets destinés aux aînés / action en patrimoine

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire viendra à échéance en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire poursuivre son partenariat avec ledit ministère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil signifie au ministère de la Culture et des Communications du Québec sa volonté de renouveler l'entente de développement culturel pour les années 2021-2022-2023 selon les disponibilités financières dudit ministère.

2020-394

ENTENTE BOUCLAGE ET UTILISATION D'AQUEDUC - RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a l'occasion de boucler son réseau d'eau potable à une deuxième usine de traitement d'eau potable afin d'assurer l'alimentation en eau pour une partie de la ville en cas de problème majeur avec l'usine de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, actuellement la seule source en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit uniquement d'établir un point d'alimentation d'urgence en eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée: « Entente relative au bouclage et à l'utilisation de conduites d'aqueduc » à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (A.I.B.R.), laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2020-395

BAIL DE LOCATION ET ENTENTE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le bail de location relatif au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location était d'une durée de un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était d'une durée de un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location et cette entente sont maintenant échus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'un nouveau bail de location et une nouvelle entente interviennent avec le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période de trois (3) ans, soit rétroactivement du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le bail de location intitulé: « Bail de location - Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire » et l'entente intitulée « Entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Participation financière de la Ville » à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, lequel bail et laquelle entente sont joints à la présente résolution respectivement comme annexe " A " et annexe " B " pour en faire partie intégrante.

Que ce bail de location et cette entente soient d'une durée de trois (3) ans, soit rétroactivement du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location.

2020-396

CONTRAT À INTERVENIR ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE CONCERNANT LE BALAYAGE DES CHAUSSÉES ET L'ENLÈVEMENT DES DÉTRITUS SUR LES ROUTES 133, 229 ET CHEMIN BENOÎT (2021-2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, intitulé « Marché - Montant total à forfait », portant le numéro de dossier 2902-21-CCCC, concernant le balayage des chaussées et l'enlèvement des débris sur les routes 133, 229 et chemin Benoît, pour un montant forfaitaire de 1 625,55 \$ et ce, pour l'année 2021.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, incluant une clause de renouvellement pour une (1) ou deux (2) années additionnelles aux mêmes conditions.

Que ce contrat est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 15 octobre 2020.

Que le directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à signer le contrat intitulé « Marché - Montant total à forfait », portant le numéro de dossier 2902-21-CCCC, à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, concernant le balayage des chaussées et l'enlèvement des débris sur les routes 133, 229 et chemin Benoît.

2020-397

MANDAT - CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION EN LIEN AVEC LA LÉGALISATION DU CANNABIS ET LA PRÉVENTION DES DÉPENDANCES - ORGANISME L'ARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une subvention de 45 541,00 \$ du gouvernement provincial afin de répondre aux besoins de la Ville dans le cadre de la législation sur le cannabis;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention sert entre autres, à financer la formation des employés sur les effets de la consommation de cannabis en milieu de travail, de mettre à jour la réglementation municipale, à créer des campagnes de sensibilisation pour les citoyens, à défrayer les coûts des modifications à apporter à la signalisation sur les édifices et pour les endroits publics, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'Arc-en-ciel, organisme en prévention des dépendances, a soumis à la Ville une offre de services afin de l'aider à utiliser à bon escient les fonds reçus du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE l'Arc-en-ciel propose la réalisation de capsules d'information destinées aux jeunes et à leurs parents sur les effets de la consommation du cannabis que ce soit au niveau juridique ou sur la santé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre également des séances d'information en ligne pour les citoyens abordant les mêmes sujets;

CONSIDÉRANT l'expertise et la mission de cet organisme en prévention des dépendances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil mandate l'organisme l'Arc-en-ciel pour produire une campagne d'information et de sensibilisation en lien avec la législation sur le cannabis et la prévention des dépendances.

Qu'une somme de 35 000,00 \$ soit remise à l'organisme l'Arc-en-ciel pour la réalisation de cette campagne d'information et de sensibilisation.

Que la dépense décrite au bon de commande SJ 20-8, au montant de 35 000,00 \$, soit payable à même le poste budgétaire 02-590-00-971, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que ce mandat est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 21 octobre 2020.

Que le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint, soit et est autorisé à signer l'offre de services soumise par l'organisme l'Arc-en-ciel.

2020-398

CESSION ET ACQUISITION DE TERRAINS - PARCELLES DE REMEMBREMENT 3 ET 4 (ZONE AF-12)

CONSIDÉRANT les efforts déployés par les propriétaires de la compagnie La boîte à pommes inc. afin d'acquérir à des fins de remembrement certains lots faisant partie de la zone AF-12;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ladite compagnie proposent un échange de lots entre ses propres lots situés dans le secteur 4 et les lots municipaux situés dans le secteur 3, tels que définis à la loi privée concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a intérêt à acquérir les lots de la compagnie La boîte à pommes inc.;

CONSIDÉRANT QUE les lots municipaux que souhaite acquérir La boîte à pommes inc. constituaient à l'époque des emprises de rues projetées de même qu'un plus grand terrain qui devait être aménagé en parc;

CONSIDÉRANT QUE les lots municipaux font partie du domaine privé de la Ville puisque celle-ci n'a jamais exercé sa discrétion pour autoriser ou décréter des travaux dans le but de consacrer l'ouverture des rues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas l'obligation d'aménager ces rues;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation réalisé par la firme Fortin Fréchette évaluateurs immobiliers agréés inc. relativement à l'évaluation de la valeur marchande des lots visés par l'échange proposé;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des terrains municipaux situés dans le secteur 3 ont une valeur de 75 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les 38 lots de la compagnie La boîte à pommes inc. situés dans le secteur 4 ont une valeur de 35 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la compagnie La boîte à pommes inc. acceptent de verser une compensation financière à la Ville pour l'excédent de superficie acquis par cet échange, et ce, au montant de 40 000,00 \$, valeur marchande établie par la firme Fortin Fréchette évaluateurs immobiliers agréés inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire cède à la compagnie La boîte à pommes inc., les lots suivants:

- 1 817 462, 1 817 472, 1 817 473, 1 817 474, 1 817 475, 1 817 476, 1 817 589, 1 817 611, 1 817 622, 1 817 635, 6 402 742, 6 402 744 et 6 402 746 au cadastre du cadastre, ayant une superficie de 55 834 mètres carrés.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière en échange, de la compagnie La boîte à pommes inc. :

- les lots 1 818 555, 1 818 572, 1 818 581, 1 818 586, 1 818 587, 1 818 603, 1 818 611, 1 818 620, 1 818 623, 1 818 633, 1 818 641, 1 818 642, 1 818 643, 1 818 655, 1 818 656, 1 818 671, 1 818 673, 1 818 674, 1 818 675, 1 818 682, 1 818 683, 1 818 686, 1 818 716, 1 818 717, 1 818 718, 1 818 722, 1 818 723, 1 818 724, 1 818 737, 1 818 738, 1 818 739, 1 818 760, 1 818 766, 1 818 798, 1 818 800, 1 818 833, 1 818 834, 1 818 835 au cadastre du Québec, ayant une superficie de 27 617 mètres carrés.

Que la portion de la superficie des lots appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire excédant celle des lots appartenant à la compagnie La boîte à pommes inc. sera acquise par ladite compagnie moyennant une considération de 40 000,00 \$.

Que ces cessions sont approuvées en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 octobre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire de l'étude Pétrin & Ryan Notaires, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-399

SERVITUDE DE CONSERVATION ET DE NON-CONSTRUCTION - ZONE DE REMEMBREMENT - DIVERS LOTS

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le coeur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de protection, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité les terrains en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ces lots et la capacité de support de ces écosystèmes devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville DE Mont-Saint-Hilaire a la volonté de faire désigner l'ensemble de ces lots réserve naturelle reconnue à perpétuité en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction pour les lots 1 818 555, 1 818 572, 1 818 581, 1 818 586, 1 818 587, 1 818 603, 1 818 611, 1 818 620, 1 818 623, 1 818 633, 1 818 641, 1 818 642, 1 818 643, 1 818 655, 1 818 656, 1 818 671, 1 818 673, 1 818 674, 1 818 675, 1 818 682, 1 818 683, 1 818 686, 1 818 716, 1 818 717, 1 818 718, 1 818 722, 1 818 723, 1 818 724, 1 818 737, 1 818 738, 1 818 739, 1 818 760, 1 818 766, 1 818 798, 1 818 800, 1 818 833, 1 818 834, 1 818 835 au cadastre du Québec situés dans le secteur 4 ainsi que le lot 6 402 743 au cadastre du Québec situé dans le secteur 3, d'une superficie totale de 30 701,4 mètres carrés, en faveur des lots désignés fonds dominant appartenant au Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 octobre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte donnant effet à la présente devant un notaire de l'étude Pétrin & Ryan Notaires, dont les frais seront assumés par le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire.

2020-400

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 2 septembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-401

RECOMMANDATION 2020-05-R DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - OBLIGATIONS VERTES

CONSIDÉRANT QUE la Banque mondiale a lancé des obligations en 2008 dans le cadre du processus de stimulation et de coordination des activités des secteurs public et privé visant à lutter contre le changement climatique;

CONSIDÉRANT QU'en août 2016, ces obligations avaient une valeur de 46 milliards de dollars américains;

CONSIDÉRANT QUE les obligations vertes émises par les villes sont un moyen puissant de mobiliser des capitaux pour les investissements verts;

CONSIDÉRANT QUE les obligations vertes tirent parti des marchés mondiaux à revenu fixe (obligataire), qui sont une source de capital liquide pour l'investissement;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a mis en place un programme d'obligations vertes en février 2017 et démontre ainsi son engagement non seulement à l'égard du développement du marché des obligations vertes, mais aussi en ce qui concerne la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les obligations vertes émises par le gouvernement servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis qui engendrent des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les projets financés respectent les lois et les règlements protégeant l'environnement au Québec et doivent démontrer des avantages concrets sur le plan environnemental;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec pourrait permettre aux municipalités d'émettre des obligations vertes pour financer des projets d'infrastructures naturelles;

CONSIDÉRANT la recommandation 2020-05-R du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation 2020-05-R du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et demande au gouvernement du Québec que ce dernier:

- Permette aux villes québécoises d'émettre des obligations vertes pour le financement d'infrastructures naturelles en s'inspirant de l'initiative de la Ville de Göteborg en Suède. Cet outil financier pourrait permettre aux municipalités québécoises de se financer pour maintenir ou améliorer les infrastructures vertes de leur communauté;
- S'assure ainsi que les initiatives de transition écologique à l'échelle municipale soient multipliées puisque certaines municipalités qui n'ont pas les fonds nécessaires pourraient désormais mettre en place des pratiques d'aménagement durable.

2020-402

DÉSIGNATION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - VILLE AMIE DES ABEILLES

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la désignation Bee City Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation des maladies et de parasites menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire et ses citoyens ont la possibilité de protéger les abeilles et les pollinisateurs dans les espaces publics et privés;

CONSIDÉRANT QUE la protection des pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'en devenant une « Ville amie des abeilles », la Ville de Mont-Saint-Hilaire peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation 2020-08-R du compte rendu de la réunion ordinaire du 2 septembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui recommande à la Ville de s'engager officiellement à poursuivre ses efforts pour la protection des abeilles et des pollinisateurs dans les espaces publics et privés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation 2020-08-R du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire quant à l'inscription de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'initiative « Ville amie des abeilles » auprès de l'organisme Bee City Canada.

Que par cette inscription, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage notamment à contribuer à la restauration des habitats des abeilles en faisant connaître publiquement la désignation de « Ville amie des abeilles », en soulignant annuellement la semaine internationale des pollinisateurs (3^e semaine de juin) et en renouvelant annuellement ladite désignation.

Que ce conseil nomme madame Sarah Tremblay, conseillère en environnement au Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à titre de membre protecteur des pollinisateurs et autorise cette dernière à compléter le formulaire de demande de certification « Ville amie des abeilles » auprès de Bee City Canada.

Que ce conseil nomme également madame Véronique Charrette, hortultrice au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à titre de membre protecteur des pollinisateurs.

Que les fonds nécessaires au paiement de cette dépense annuelle de 200,00 \$ soient prévus au budget annuel à compter de 2022.

2020-403

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 octobre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault déclare un conflit d'intérêts potentiel et se retire des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.

2020-404

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-20102706, CCU-20102707, CCU-20102709, CCU-20102710, CCU-20102711, CCU-20102712, CCU-20102713, CCU-20102714, CCU-20102715, CCU-20102716, CCU-20102717, CCU-20102718, CCU-20102720, CCU-20102721, CCU-20102722, CCU-20102723, CCU-20102724, CCU-20102725, CCU-20102726 ET CCU-20102728

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 octobre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20102706 : 1513, chemin des Patriotes Nord
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe A

- CCU-20102707 : 330, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Enseigne sur socle
Plans et recommandation en annexe B
- CCU-20102709 : 724, rue du Cheval-Blanc
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe C
- CCU-20102710 : 714, rue des Colibris
Travaux d'aménagement de terrain
Plans et recommandation en annexe D
- CCU-20102711 : 495, rue Vaudreuil (lot 6 395 240)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe E
- CCU-20102712 : 150, rue Brunet
Travaux d'agrandissement
Plans et recommandation en annexe F
- CCU-20102713 : 1089, rue Béique
Construction d'un garage détaché
Plans et recommandation en annexe G
- CCU-20102714 : 30, rue Saint-Henri
Rénovation extérieure et deuxième espace de stationnement
Plans et recommandation en annexe H
- CCU-20102715 : 271, rue Françoise-Loranger
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation en annexe I
- CCU-20102716 : 534, rue du Vallon
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe J
- CCU-20102717 : 683, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 109)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe K
- CCU-20102718 : 504, rue du Pain-de-Sucre
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe L
- CCU-20102720 : 619, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 094)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe M
- CCU-20102721 : 837, rue des Bernaches (lot 3 282 892)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe N
- CCU-20102722 : 44, rue Boucher
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe O
- CCU-20102723 : 725, boulevard De Montenach
Travaux d'agrandissement
Plans et recommandation en annexe P

- CCU-20102724 : 281, rue Blain
Rénovation extérieure et aménagement du site
Plans et recommandation en annexe Q
- CCU-20102725 : 894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Révision du PIIA no CCU-20092914
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe R
- CCU-20102726 : 218, rue Louis-Ducharme
Révision du PIIA no CCU-20063022
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe S
- CCU-20102728 : 1129, chemin des Patriotes Nord
Révision du PIIA no CCU-20092922
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe T

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " T " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2020-405

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS
CCU-20102708, CCU-20102719 ET CCU-20102727 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 octobre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20102708 : 248, rue Saint-Georges
Enseigne de façade
Plans et recommandation en annexe A
- CCU-20102719 : 40, rue Brunet
Affichage sur marquise
Plans et recommandation en annexe B
- CCU-20102727 : 415, rue des Fées
Révision du PIIA no CCU-20072814
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation en annexe C

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés auxdites recommandations, lesquels plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " C " pour en faire partie intégrante.

2020-406

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX - 1129, CHEMIN DES PATRIOTES NORD -
RECOMMANDATION CCU-20102729 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE
LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande pour l'agrandissement de la résidence située au 1129, chemin des Patriotes Nord au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande est située dans la zone de glissement de terrain de la rivière Richelieu identifiée par le Règlement de zonage numéro 1235;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage précise à l'article 292 que les travaux de construction, d'agrandissement, ainsi que l'entreposage de matériaux sont interdits à une distance inférieure à vingt mètres de la rivière Richelieu, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. Or, l'interdiction peut être levée si une étude géotechnique démontre que l'intervention projetée n'est pas susceptible de provoquer ou d'être touchée par un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux études géotechniques préparées par Labo Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la fondation de la résidence actuelle a été pieutée en 2004;

CONSIDÉRANT QU'une étude datée du 16 juillet 2020 précise que la construction d'une nouvelle toiture au niveau de la galerie arrière ne contribuera pas à diminuer le coefficient de sécurité du talus à court et à long terme étant donné qu'aucune charge additionnelle ne sera ajoutée en haut du talus;

CONSIDÉRANT QUE les charges additionnelles de la toiture et des murs périphériques du balcon seront reprises par des pieux vissés qui seront installés au pourtour du balcon;

CONSIDÉRANT QU'une étude datée du 21 septembre 2020 précise que la construction d'un nouveau garage relié à la résidence ne contribuera pas à diminuer le coefficient de sécurité du talus à court et à long terme étant donné qu'aucune charge additionnelle ne sera ajoutée en haut du talus;

CONSIDÉRANT QUE les fondations du nouveau garage devront être appuyées sur des pieux afin d'éviter un tassement différentiel entre le garage et la résidence existante;

CONDIDÉRANT QUE les travaux de construction devront être réalisés en conformité avec les recommandations de la firme Labo Montérégie inscrites aux avis géotechniques datés du 16 juillet 2020 (dossier S-2007199) et du 21 septembre 2020 (dossier S-2007199);

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-20102729 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire recommandant au conseil d'approuver la demande et d'autoriser les travaux dans une zone de glissement de terrain pour des travaux de construction d'un nouveau garage et d'une toiture au niveau de la galerie arrière, selon les considérants, relativement à la propriété située au 1129, chemin des Patriotes Nord.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation CCU-20102729 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant la demande afin d'autoriser des travaux dans une zone de glissement de terrain pour la construction d'un nouveau garage et d'une toiture au niveau de la galerie arrière, selon les considérants, relativement à la propriété située au 1129, chemin des Patriotes Nord et autorise l'émission des permis nécessaires à cette fin.

La délivrance du permis est assujettie au respect des conditions suivantes :

- La végétation dans le talus devra être bien entretenue pour contrer l'érosion causée par l'eau de ruissellement;
- Les eaux de ruissellement des drains devront être acheminées en pied de talus, de façon à éviter tout apport d'eau au niveau des sols de la pente et de manière à éviter le ravinement du talus;
- Toute surcharge en sommet de talus devra être évitée, tels que le rehaussement du terrain, l'amoncellement de la neige en hiver et de remblais, etc.;
- Éviter la concentration d'eau de ruissellement vers le talus existant par toute source d'eau non contrôlée pouvant conduire à l'érosion des sols de surface du talus existant;
- Lors de travaux de construction du garage, on devra éviter d'ajouter des charges importantes près du haut de talus de la rivière tels que matériaux, véhicules, etc. afin que l'intervention n'agisse pas comme facteur déclencheur d'un glissement de terrain;
- Afin d'éviter d'ajouter des charges dans le haut de talus, le remblai intérieur du mur du garage devrait être remblayé avec un remblai léger de polystyrène sur une largeur de 2 m et une épaisseur de 1 m. Le remblai léger évitera également des poussées excessives latérales sous le mur de fondation arrière.

Conditions spécifiques à la toiture de la galerie (balcon) en cour arrière :

- Les charges additionnelles de la toiture et des murs périphériques du balcon seront reprises par des pieux vissés qui seront installés au pourtour du balcon. Ces pieux devront être appuyés sur le dépôt argileux à environ 5,5 mètres de profondeur (à l'élévation du bas de talus) afin de ne pas ajouter de charge dans le talus.

Conditions spécifiques au garage attenant :

- Les charges structurales du garage seront reprises par des pieux foncés jusqu'au sol dense qui seront installés au pourtour des fondations et les charges sur la dalle seront compensées par les sols excavés pour le sous-sol du garage.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 281, rue Blain.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur St-Onge si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire via Internet jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Aucune question.

2020-407

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 281, RUE BLAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 281, rue Blain, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une allée de circulation servant d'entrée et de sortie présentant une largeur de 4 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit qu'une entrée charretière ou une allée principale de circulation, servant à la fois d'entrée et de sortie de véhicules automobiles, doit avoir une largeur minimale de 7 mètres, permettant ainsi une dérogation de 3 mètres, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation projeté préparé par Caroline Bousquet Architecture inc., daté du 16 septembre 2020, portant le numéro 020877 (01 de 10), joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre l'implantation d'une entrée charretière pour un stationnement relié à un usage commercial.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur St-Onge si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire via Internet jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Aucune question.

2020-408

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 894, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser le projet d'agrandissement comportant un seul étage au bâtiment, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une hauteur minimale du bâtiment de 2 étages, permettant ainsi une dérogation de 1 étage. La demande a également pour but d'autoriser un revêtement à clin de fibrociment, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que le revêtement à clin de fibrociment est prohibé pour un usage commercial, permettant ainsi une dérogation afin d'autoriser le revêtement à clin de fibrociment. De plus, la demande a pour but d'autoriser une bande de verdure de 1 mètre le long de la ligne latérale gauche, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une bande de verdure d'une largeur minimale de 1,8 mètre, permettant ainsi une dérogation de 0,8 mètre, le tout tel qu'il appert au plan projeté d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 14 septembre 2020, portant le numéro de minute 54486, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser un projet d'agrandissement et de rénovation d'un bâtiment commercial.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant les 55-57, rue Saint-Charles.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur St-Onge si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire via Internet jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Aucune question.

2020-409

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AUX 55-57, RUE SAINT-CHARLES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant les numéros d'immeuble situés aux 55-57, rue Saint-Charles, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser, pour un garage détaché, une marge latérale droite de 1,93 mètre, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge latérale droite minimale de 2 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,07 mètre. La demande a également pour but d'autoriser une marge arrière de 1,89 mètre, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge arrière minimale de 2 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,11 mètre, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par monsieur Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, daté du 14 janvier 2013, portant le numéro de minute 6525, joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de rendre conforme l'implantation d'un garage détaché existant.

2020-410

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AUTORISER LES CLASSES D'USAGES HABITATION "H5 MULTIFAMILIALE (7 LOGEMENTS ET PLUS)" ET "H6 HABITATION COLLECTIVE" DANS LA ZONE C-14

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation "H5 Multifamiliale (7 logements et plus)" et "H6 Habitation collective" dans la zone C-14.

2020-411

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-9 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AUTORISER LES CLASSES D'USAGES HABITATION "H5 MULTIFAMILIALE (7 LOGEMENTS ET PLUS)" ET "H6 HABITATION COLLECTIVE" DANS LA ZONE C-14

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-9, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation " H5 Multifamiliale (7 logements et plus) " et " H6 Habitation collective " dans la zone C-14 », soit et adopté par ce conseil.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-412

SOUSSIONS - CONTRAT AME20-03 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – PARC DE LA ROCQUE - REJET

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions concernant le contrat AME20-03 relativement à des services professionnels pour la conception et la préparation de plans et devis du parc De La Rocque;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de l'offre qualitative soumise par ces soumissionnaires, deux soumissionnaires ont obtenu un pointage de plus de 70 % et se sont qualifiés pour l'ouverture de l'enveloppe contenant les prix;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les soumissionnaires accusent un écart important avec celui prévu à l'estimation effectuée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil rejette toutes les soumissions reçues concernant le contrat AME20-03 relativement à des services professionnels pour la conception et la préparation de plans et devis du parc De La Rocque.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Pierre Nault	Effacement de textos et courriels de M. le maire – dossier rue Saint-Georges
M. Jacques Morneau	Projet des prévisions budgétaires 2021 – demande de rendre disponible aux citoyens
Mme Rachel Prévost	Appel du jugement rendu concernant la zone A-16 – poursuite des travaux du comité de suivi l'avenir de la zone A-16
M. Jacques Morneau	Plan directeur de mobilité active (pistes cyclables) – état des travaux – consultations publiques
M. Guy Gagné	Badminton école de la Pommeraie – augmentation des coûts
M. Pierre Nault	Demande de démission de M. le maire

2020-413

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 2 novembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 30.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**